APERÇU DU FONDS

Fonds de revenu énergétique Ninepoint – Parts de série I

Au 29 mai 2026
Gestionnaire : Ninepoint Partners LP

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds de revenu énergétique Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC. Les stratégies qui le distinguent de ces OPC sont les suivantes : l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, une plus grande capacité à vendre des titres à découvert et la capacité d'effectuer des emprunts à des fins d'investissement. Ces stratégies seront appliquées conformément aux objectifs et stratégies du fonds; toutefois, selon la conjoncture du marché, elles pourraient accroître le risque de perte ou diminuer la valeur de votre placement.

BREF APERÇU

Codes du fonds :	$ US : NPP 5010 $ CA : NPP 5504	**Gestionnaire du fonds :**	Ninepoint Partners LP
Date de création de la série :	18 février 2022	**Gestionnaire de portefeuille :**	Ninepoint Partners LP
Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 :	138,54 millions $	**Distributions :**	Mensuelles et annuelles, en décembre (le cas échéant)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Le RFG n'est pas disponible, car aucune part de la série n'a fait l'objet d'un placement.	**Placement minimal :**	Négocié entre Ninepoint Partners LP et l'investisseur

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds vise à offrir aux porteurs de parts un revenu et une plus-value du capital en investissant dans des sociétés énergétiques qui versent des dividendes.

Le fonds utilisera des dérivés, ce qui peut entraîner un effet de levier pour le fonds. Ce dernier peut également emprunter des fonds et vendre des titres à découvert. L'exposition globale maximale du fonds aux ventes à découvert, aux emprunts et aux dérivés utilisés à des fins de levier ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds, calculée quotidiennement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

1.	Gouvernement du Canada, 0,000 %, 22-04-2026	23,8 %
2.	Billets du Trésor des États-Unis, 0,000 %, 21-04-2026	12,3 %
3.	Whitecap Resources Inc.	10,2 %
4.	Viper Energy Inc.	9,5 %
5.	South Bow Corporation	8,4 %
6.	Gouvernement du Canada, 0,000 %, 06-04-2026	7,4 %
7.	Frontline PLC	5,3 %
8.	Trésorerie	4,7 %
9.	Strathcona Resources Limited	3,8 %
10.	Rockpoint Gas Storage Inc.	3,5 %
Pourcentage total des dix principaux placements		**88,9 %**
Nombre total de placements		**16**

Répartition des placements (au 31 mars 2026)

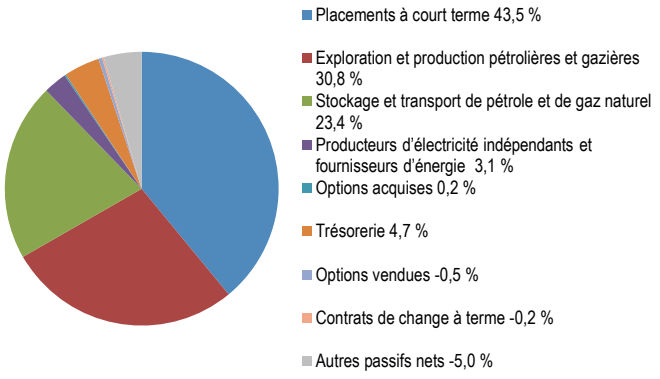

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que le niveau de risque associé à ce fonds est **élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	**Élevé**

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du fonds depuis la création de la série. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible car les parts de série I du fonds n'ont pas fait l'objet d'un placement.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible car les parts de série I du fonds n'ont pas fait l'objet d'un placement.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible car les parts de série I du fonds n'ont pas fait l'objet d'un placement.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui souhaitent effectuer un placement dans un fonds qui recherche un revenu et une plus-value du capital en investissant dans un portefeuille diversifié de sociétés énergétiques qui versent des dividendes et qui sont principalement situées au Canada, tout en cherchant à accroître le rendement au moyen de la vente d'options d'achat couvertes et en ayant parfois recours de manière stratégique aux contrats à terme standardisés sur le pétrole afin de réduire le risque lié au portefeuille.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série I du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés de la rémunération au rendement, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série seront négociés entre l'investisseur et le gestionnaire. Les frais du fonds de cette série n'ont pas été fournis, car aucune part de la série n'a fait l'objet d'un placement.

Rémunération au rendement

Le fonds verse à Ninepoint Partners LP une rémunération au rendement trimestrielle égale à 15 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par part de la série au cours du trimestre civil sur le seuil précédent. Le seuil est la somme de la valeur la plus élevée entre i) la valeur liquidative par part initiale et ii) la valeur liquidative par part à la fin du dernier trimestre civil pour lequel une rémunération au rendement a été versée, compte tenu de toutes les distributions payées au cours de ce trimestre civil et de la rémunération au rendement versée pour ce trimestre, et 1,5 % pour la même période (le « taux de rendement minimal »). Si le rendement d'une série donnée de parts au cours d'un trimestre civil est positif, mais inférieur au taux de rendement minimal, le seuil du trimestre civil suivant sera rajusté à la hausse afin de rendre compte de cette augmentation de la valeur liquidative par part de cette série, jusqu'à ce qu'une rémunération au rendement soit versée et que le seuil soit réinitialisé. Si le rendement d'une série donnée de parts au cours d'un trimestre civil est négatif, aucun rajustement ne sera apporté au seuil du trimestre civil suivant, de sorte qu'il sera identique à celui du trimestre civil précédent.

Renseignements sur la commission de suivi

Ninepoint Partners LP peut verser une commission de suivi à la société de votre représentant. Ninepoint Partners LP négocie le taux avec la société de votre représentant, et celui-ci varie entre 0 % et 1 % de la valeur de votre placement chaque année (0 $ à 10 $ annuellement sur chaque tranche de 1 000 $ détenue).

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de gestion	Les frais de gestion annuels de la série sont négociés par l'investisseur et ne sont pas payés par le fonds. Ils ne dépasseront pas 2,5 %.
Frais d'échange / de conversion	La société de votre représentant peut vous facturer des frais allant de 0 % à 2 % de la valeur des parts visées par l'échange ou le reclassement, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées dans les 20 jours de leur date de souscription ou d'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3 % de la valeur liquidative des parts.
Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés	Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepointpartners.com
Site Web : www.ninepoint.com/fr
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.